



L'action sociale
n'est ni un luxe,
ni un confort...



C'est une absolue nécessité ! 2^{ème} volet

Dans le prolongement du groupe de travail (GT) du 17 février, un deuxième GT du cycle de discussions sur l'action sociale s'est réuni le 7 mars 2016, présidé par Mme BRAUN-LEMAIRE, directrice des ressources humaines, adjointe au Secrétaire Général. L'ordre du jour portait sur :

- le devenir des prestations d'action sociale de loisirs ;
- la gouvernance des associations (la place et le rôle des organisations syndicales dans les associations).

Au préalable, **Solidaires Finances** a interrogé la directrice sur trois sujets :

- le report du groupe de travail «restauration» prévu le 10 mars, au second semestre. Si cette information était confirmée, nous ne pouvons qu'être inquiets, au vu du nombre de plus en plus important de disparitions de structures et ce sans aucune information, que le report de ce groupe de travail ne mette les organisations syndicales devant le fait accompli de nouvelles suppressions;
- l'absence de la communication de la liste des postes supprimés dans les délégations promises aux fédérations lors du CNAS du 7 janvier. Devrions nous interpréter cette absence comme un bon signe selon l'adage «pas de nouvelle, bonne nouvelle» ?
- la re-négociation des loyers de l'immeuble «Valmy», immeuble qui héberge à titre payant les trois associations - ce qui pèse sur le budget de chacune d'elle - et dont le bail arrive à expiration très prochainement. Les Fédérations ont appris par la «bande» il y a quelques jours que l'association EPAF avait décidé de déménager afin de réaliser des économies.



Les réponses de la directrice.

Concernant le groupe de travail restauration, elle indique que ce report est dû aux difficultés rencontrées par le service pour rassembler tous les éléments d'information nécessaires pour le tenir mais, qu'en tout état de cause, il serait convoqué au début du 2^{ème} trimestre.

S'agissant des emplois dans les délégations, elle a annoncé qu'il y avait stabilisation des effectifs pour 2016, donc aucune nouvelle suppression. Une «bonne» nouvelle toute relative néanmoins, compte tenu des suppressions antérieures et de la baisse de 28 M€ du budget de l'action sociale.

Enfin, concernant la renégociation des loyers du «Valmy» dont le bail arrive à expiration au 31 mars, elle annonce que cette négociation est pilotée par France Domaine (logique économique et budgétaire) avec deux options possibles : soit un bail de 3 ans avec baisse de loyer, soit un bail annuel avec maintien du loyer.

Elle confirme que les trois associations ALPAF, AGRAF et EPAF hébergées au Valmy ont la possibilité d'en partir si elles le souhaitent. Elle confirme également la décision d'EPAF de quitter le «Valmy» au 1^{er} septembre pour un bâtiment à Montreuil moins onéreux.

Solidaires Finances déplore l'absence totale de transparence d'EPAF notamment sur ce sujet, ni les membres du CNAS, ni les représentants des personnels à l'assemblée générale n'ayant pas été officiellement informés. C'est bien la preuve une fois de plus de l'opacité du fonctionnement des associations qui justifie l'exigence d'une meilleure circulation de l'information entre les différentes instances chargées de faire vivre l'action sociale ministérielle.

Suite de l'examen des besoins

Les prestations de loisirs



Les dépenses de ce secteur représentent 28,6% du budget de l'action sociale.

Pour **EPAP**, entre 2010 et 2015, on note une érosion des bénéficiaires des colonies de vacances. Pour le directeur de l'**EPAP**, cela s'explique par une baisse des effectifs et la multiplication des situations monoparentales.

Pour le secteur vacances familles, les chiffres de fréquentation sont également en diminution. Cette situation est due selon le directeur de l'**EPAP** à une forte concurrence dans ce domaine et à une préférence pour les vacances en bord de mer.

Il précise que l'offre du catalogue s'est élargie avec l'ouverture en 2015 de la résidence de VENDRES (Hérault) à forte capacité d'accueil et, à l'automne prochain, celle de La Saline sur l'île de la Réunion.

Il rappelle que l'objectif d'**EPAP** est d'accueillir :

- s'agissant des colonies, tous les enfants y compris ceux en situation de handicap pour lesquels les parents en font la demande ;
- concernant vacances familles, en priorité durant les vacances scolaires et en fonction des places disponibles, les familles à revenus modestes.

Solidaires Finances souhaite qu'**EPAP** étudie et chiffre la possibilité d'organiser des colonies de vacances à la Toussaint dès lors qu'il est désormais institué deux semaines de vacances scolaires à cette période. En effet certains CDAS pour répondre à la demande, organisent déjà cette prise en charge sur leur propre budget.

S'agissant du parc **EPAP** difficilement rempli l'été concernant les séjours à la campagne ou à la montagne, nous avons ré-exprimé la nécessité d'investir dans l'installation de piscines pour ces résidences.

Solidaires Finances refuse que soit privilégié en investissement, entretien ,etc... un centre de vacances, Vendres par exemple, au détriment des autres.

Solidaires Finances a dénoncé la remise par **EPAP** à France Domaine de la résidence de Cervières en 2014 sans que les membres de l'assemblée générale, du CNAS, et du Conseil de surveillance n'aient été informés.

Cette décision, « justifiée » par l'absence d'investissement et de travaux, est inadmissible et inacceptable. Serait-ce un procédé utilisé pour se débarrasser de sites ?

L'avenir de la résidence de colonies de vacances de La Baule (Loire Atlantique) est inquiétant. Bien que très bien située géographiquement, et disposant d'un grand parc, celle-ci est laissée à l'abandon faute d'entretien.

C'est pourquoi **Solidaires Finances** exige la remise à niveau et aux normes de cette structure pour des colonies ou que soient effectués des travaux de réaménagement pour en faire une résidence de vacances.

Il appartient à l'État propriétaire de pourvoir à l'entretien du patrimoine mis à disposition d'**EPAP**. Nous n'accepterons pas de laisser ce bien se dégrader inexorablement afin que certains puissent s'en débarrasser.



ATSCAF, Place des Arts, CMSF, Coopérative



S'agissant des associations ATSCAF, Place des Arts, Centre Sportif des Finances et Coopérative des Finances, **Solidaires Finances** souhaite que l'ensemble de ces associations puissent étendre le bénéfice de leurs prestations à tout le territoire afin de bénéficier à tous les agents.

Pour **Solidaires Finances**, ces différentes associations ont leur place au sein des MEFs bien qu'elles soient essentiellement, sauf ATSCAF, à visée parisienne.

Le budget de l'action sociale participe au financement de ces associations à hauteur de 6,8 M€ dont 5,8M€ au titre de la masse salariale. Le budget de l'action sociale est national, c'est pourquoi **Solidaires Finances** demande que l'action et les prestations de ces associations le soient également.

Concernant plus particulièrement l'ATSCAF, **Solidaires Finances** souhaite que cette dernière s'inscrive plus dans l'action sociale des délégations. **Solidaires Finances** estime bien qu'elle dispose de six résidences (trois à la mer et trois à la montagne), qu'elle ne fait pas pour autant concurrence à **EPAP** mais qu'elle est complémentaire. Ainsi ATSCAF intervient sur le domaine des activités sportives, or l'action sociale ministérielle n'a pas de véritable approche sportive et n'en favorise pas la pratique.

Des liens sont à établir entre l'ATSCAF et les délégations. A titre d'exemple l'action sociale pourrait financer le coupon sport de l'ANCV (Agence Nationale pour le Chèque-Vacances).



Dès lors que des subventions sont versées à ces associations, **Solidaires Finances** estime que le CNAS a un droit de regard sur leurs activités et qu'elles doivent justifier leur action.

Solidaires Finances a réclamé la mise en place d'un groupe de travail spécifique avec l'ATSCAF.



Gouvernance des associations ALPAF, AGRAP, EPAR

Mme BRAUN-LEMAIRE ne souhaite pas remettre en cause la structuration élaborée il y a une dizaine d'années et mise en place en 2007.

Pour elle, c'est le fonctionnement qui doit être revu et l'articulation avec les différentes instances.

Pour **Solidaires Finances**, cela passe par :

- ▶ davantage de transparence à tous niveaux dans le fonctionnement des trois associations et une meilleure circulation de l'information entre les trois instances (Assemblée générale, CNAS, Conseil de surveillance) ;

- ▶ la mise en place d'un calendrier de réunions de chaque instance précisant les thématiques, les ordres du jour. Ce calendrier devra être adressé à tous les instances le plus en amont possible ;

- ▶ la mise en place d'un système de relevé de discussions permettant d'établir un fil rouge entre les différents thèmes.

Pour **Solidaires Finances**, ce sont les conditions nécessaires selon nous afin de pouvoir croiser les informations avant la prise de décision et ne pas être mis devant le fait accompli.

Solidaires Finances a dénoncé le manque de transparence au sein des associations : à titre d'exemple, apprendre incidemment des licenciements de personnels de droit privé ou le déménagement des services d'une association, interroge nécessairement sur la façon de faire.

Contrairement aux réponses de Mme BRAUN-LEMAIRE, **Solidaires Finances** pense qu'il est impératif que les représentants syndicaux aux assemblées générales soient informés de tous ces événements en amont notamment parce qu'ils ont également des conséquences budgétaires.

Loyers, versements d'indemnités de licenciements, ce sont autant de possibilités pécuniaires en moins et donc de prestations en moins pour les agents.

Demander aux représentants des personnels de voter un budget sans en connaître tous les tenants et les aboutissants n'est absolument pas acceptable.

Mme BRAUN-LEMAIRE a proposé que des discussions sur les orientations de l'action sociale aient à nouveau lieu lors du groupe de travail prévu le 10 mai.

A cette occasion, le Secrétariat Général (SG) devrait être en mesure de faire ses propositions concernant les orientations et le budget de l'action sociale pour 2017.

D'ores et déjà, compte tenu des propos tenus tant par les responsables des associations et les hésitations de l'administration lors de ce groupe de travail, **Solidaires Finances** a quelques inquiétudes quant à des évolutions notables concernant la transparence de la gouvernance des associations.

Nous craignons de voir peu d'évolution en matière de transparence.

Pour **Solidaires Finances**, cela est clair : les représentants des personnels tant dans les assemblées générales qu'au CNAS doivent obtenir cette transparence. C'est une exigence et c'est une garantie pour obtenir des prestations de qualité aux meilleurs prix pour les agents.



Solidaires Finances continuera à porter les revendications des agents pour une action sociale de proximité et de haut niveau répondant aux besoins de tous les agents.

Si l'action sociale a un coût, elle n'a pas de prix!

Les raisons de la colère !

Depuis plusieurs mois voire plusieurs années les personnels de la filière sociale des MEFs – Assistants Service Social (ASS) et Conseillers Techniques régionaux de Service Social (CTR SS) se battent pour la reconnaissance de leurs métiers.

Les **ASS** malgré un niveau de recrutement à BAC +3 (avec un diplôme d'Etat doublé d'un concours) sont classés dans le NES de la catégorie B

Les **CTR SS** classés en catégorie A voient leur carrière se terminer au 9^{ème} échelon (IM 604) sans aucune autre perspective de carrière. Il leur est interdit d'intégrer le corps des attachés (IM 658) et de passer les concours de catégorie A+. Condamnés à vie à n'être que de petits A. Depuis 2010, ils sont mobilisés pour obtenir l'intégration dans le corps d'attachés. Lors du reclassement dans le corps Interministériel (CIGEM) en 2012, certains ont même perdu leur ancienneté acquise et vu baisser leur rémunération.

Ils sont chargés :

- ▮ de l'encadrement technique et hiérarchique régional de 8 à 15 ASS selon les régions - élaboration des plans de formation, du DUERP-PAP de la filière sociale, recrutement et évaluation,... - et de l'animation du réseau sachant que celui-ci impose la continuité de service (gestion du tableau des absences et remplacement afin de couvrir le territoire en permanence) ;
- ▮ de l'offre du service social en région ;
- ▮ du conseil technique sur les situations difficiles et complexes ;
- ▮ de la mise en œuvre des conventions partenariales ou de mutualisation avec les autres ministères notamment ;
- ▮ de la décision d'attribution des aides financières des agents suivis par les assistants de service social (dossiers montés par les ASS transmis pour décision aux CTR SS) ;
- ▮

La mobilisation de la filière sociale aux MEFs impose un «contrôle» dans la mise en place du RIFSEEP

La mobilisation unitaire des CTR SS des MEFs soutenus depuis mai 2014 par SUD Centrale SOLIDAIRES, CGT, puis FO pour une vraie reconnaissance de leur métier et la mobilisation, plus récente, des ASS (pétition interministérielle CFDT et UNSA) ont permis un certain contrôle dans la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) à compter du 1^{er} janvier 2016 (application concernant l'ensemble des corps administratifs de l'ensemble des ministères). Ce « contrôle » relatif d'une application au rabais (plafonds niveau C pour les ASS et B pour les CTR SS) s'est traduit par :

- ▮ un ajustement des plafonds grâce au basculement dans le groupe de fonctions le plus élevé (groupe 1) pour les CTRSS ;

- ▮ la garantie des barèmes indemnitaires pour les ASS par la promesse de l'attribution de points NBI sous condition.

Après l'échec du groupe travail sur l'avenir des agents de la filière sociale des MEFs du 10 février en administration centrale, les fédérations des finances Solidaires, CGT et FO ont, à leur tour, interpellé la Directrice des Ressources Humaines, Isabelle Braun-Lemaire, lors d'un groupe de travail dédié à l'action sociale le 17 février. Elles ont exigé que des « solutions satisfaisantes soient trouvées avant le CTM prévu le 6 avril prochain ».

La mobilisation continue selon des modalités différentes.

A ce jour les ASS et CTR SS attendent toujours. Las d'attendre plusieurs actions ont été initiées par les collectifs respectifs :

Concernant les CTR SS qui, se sentent de plus en plus méprisés :

- ▮ Interpellation des ministres et du Secrétaire général des MEFs (juillet/août 2014) ;
- ▮ Description de la spécificité de leurs missions distinctes, de celles décrites dans la circulaire DGAFP (juillet 2015) ;
- ▮ Courrier individuel adressé à la Directrice des Ressources Humaines ;
- ▮ Non transmission du DUERP des ASS qu'elles jugent inopérant (octobre 2015) ;
- ▮ Saisie individuelle de la cellule diversité pour traitement discriminatoire du dossier professionnel (février 2016) ;
- ▮ Non-participation à la rédaction du rapport national d'activité du service social ;
- ▮ Non-transmission des CREP des ASS (actuellement).

Concernant les ASS :

- ▮ Pétition interministérielle contre l'application du RIFSEEP ;
- ▮ Courrier individuel adressé à la directrice des Ressources Humaines (décembre 2015 et reprise en mars 2016) ;
- ▮ Saisie individuelle de la cellule diversité pour traitement discriminatoire du dossier professionnel ;
- ▮ non remontées sauf exceptions des aides pécuniaires (action commencée en décembre 2015 et reprise en mars 2016).

Solidaires Finances soutient la mobilisation des agents de la filière sociale

Faute d'avoir évalué en temps utile l'importance de ce dossier et les revendications de l'ensemble de la filière, l'Administration est responsable des conséquences que le mouvement engagé fait peser sur l'ensemble des agents et notamment les plus fragilisés.

Non, la résolution du problème de reconnaissance ne se limite pas à l'attribution de quelques points de NBI.

Solidaires Finances n'acceptera aucune tentative de division, aucune manœuvre dilatoire, ni aucun bouc émissaire visant à faire payer aux uns la responsabilité des autres notamment en utilisant les CDAS contre les agents mobilisés.

Solidaires Finances exige :

- ▮ l'ouverture de vraies négociations sur la reconnaissance de leurs métiers ;
- ▮ des mesures indiciaires qui s'appliquent à tous les agents de la filière sociale.